

EIC LORCA

INFO DP

LIGNE 14:

En Septembre 2016, l'UNSA-Ferroviaire apprend que la Ligne 14 va subir des ralentissements importants entre les gares de Pont Saint Vincent et de Mirecourt. La Région souhaite une substitution routière à l'ensemble du trafic ferroviaire au prochain service qui entrainerait une suppression de l'activité des Agents de Circulation. Nous avons immédiatement demandé une audience à la Direction.

Lors de l'audience du 18 Octobre nous avons transmis les vœux des agents. Dans un premier temps la Direction refuse l'application du RH910 prétextant une décision de mise à la route par l'AO et non une suppression de poste par l'EIC. Après de longues négociations, l'UNSA Ferroviaire obtient l'application du RH 910 (mesures financières) aux agents des gares de Vézelise et Mirecourt.

Le 15 Novembre, coup de tonnerre, du jamais vu, 3 membres du CHSCT (CGT, CFDT) remettent en cause l'application du RH 910 sous le prétexte qu'il s'agit d'une fermeture temporaire et non définitive des gares de Vézelise et Mirecourt.

Lors de la réunion DP, la Direction a bien confirmé l'application du RH910.

Période donnant droit, en 2016, au paiement de l'indemnité pour congés pris en période de moindre besoin en personnel :

Du 16 janvier au 10 février Du 27 février au 7 avril Du 02 mai au 30 iuin Du 16 septembre au 9 décembre

Pneus neige

L'opération pneus hiver est reconduite cette année.

La participation de l'EIC s'élève à un montant forfaitaire unique de 100 euros par agent tous les 3 ans (sous forme de gratification).

Les conditions pour bénéficier de cette opération sont les suivantes:

- travailler en horaires décalés (2x8 ou 3x8) et utiliser son véhicule personnel pour se rendre en
- présenter une facture au nom de l'agent, datant de moins de trois mois.

UNSA Ferroviaire Lorraine: Gare de Metz - Porte F- 203 87 62 67 64 ou 772 992 Villa Saint Jean - NANCY ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org



QUESTIONS DP

La délégation UNSA souhaite un point sur les embauches.

Embauches réalisées depuis les dernières DP: au 01/09/2016 => 10 Att TS (ex Lipro), affectés sur les sites de Revigny, Pagny sur Moselle, Varangéville, Lunéville, Rémilly, CCR et Rethel. Pour information, à cela s'ajoutent des alternants recrutés en CDD en septembre, à savoir: 16 Licences Pro et 11 ATEF.

La délégation UNSA souhaite connaître les postes vacants sur l'établissement ?

UO MZS: 1 poste d'AC Onville/Novéant mis à la bourse,

UO TL: néant

<u>UO HGD</u>: AC Verdun tenu par AttOP et réserve, Aiguilleur Woippy postes B et D la réserve tourne sur les 2 postes laissés vacants de titulaire volontairement.

<u>UO CA</u>: Graisseur Chalons, couverture assurée par opérateur en excédent ou réserve; Réserve Chalons ligne: tenue par réserve en attente d'un titulaire en 2017; AC Vendeuvre: couverture par Att OP en attente de la formation vente non encore suivie; AC Vitry: couverture assurée par Att TS en excédent.

<u>UO EL</u>: Assistant consignes à l'UO. Graisseur Epinal : poste couvert au 01/12 par mutation de l'ESV.

<u>UO CAPA</u>: un poste de CRC LOR sans titulaire : couverture prochaine par mutation en janvier 2017.

1 poste de régulateur sans titulaire : couverture prochaine par mutation en janvier 2017. Siège : néant.

Postes référencés à la bourse :

UO CAPA : Assistant TE COGC (QD), Horairiste Guichet Capacité (QE), Horairiste Adaptation CA (QD et QE), ces 3 offres sont arrivées à leur date de clôture, les candidatures sont étudiées. Assistant Transport Exceptionnel (QD)

UO METZ: AC CCR (QC). UO TOUL: AC PAI PMO (QD), Assistant RH en UO (QD), DPx BLD (QE). UO EPINAL: AC Remiremont réserve. UO CA: Bureau Mouvement Reims (QE).

La délégation UNSA souhaite connaître le nombre de dérogations qui ont été demandées pour le PR2 et pré PR2 en 2016 et combien ont été accordé?

2 demandes de dérogation ont été formulées, une pour condition d'ancienneté sur le grade non remplie et l'autre pour passer une 4 fois l'épreuve. Elles ont été refusées.

En séance, la Direction nous a annoncé qu'il n'y aura pas d'examen de TTMV sur l'EIC LORCA en 2017.

La délégation UNSA souhaite savoir si le module PRC (ex PR4) est toujours d'actualité? La validation PR Cadre est toujours applicable. Des réflexions sont toutefois en cours afin d'élaborer une formule plus pertinente.

La DMC ne souhaite pas supprimer le PRC pour l'accès au collège cadre. Pour l'UNSA, il faut dissocier le cadre opérationnel du cadre DPX ou assistant. A-t-on réellement besoin du PR4 pour passer d'AC à CC ou de Régulateur à CRC ?



La délégation UNSA souhaite savoir si l'EIC a diligenté une étude sur le gain de productivité et financier sur la gare de Varangeville ?

Des réflexions sont en cours sur ce site mais, pour des raisons de "plan de transport", ne pourraient être mises en œuvre qu'en 2018.

L'UNSA restera vigilante sur l'évolution de la situation.

Sur l'Etablissement Traction et de Services Voyageurs Loire (SNCF Mobilités), un agent actuellement CSRMV vient d'être nommé TTMV (E.1.16) sur dossier à l'issue d'un entretien sans passer aucun module validant l'examen TTMV.

La délégation UNSA souhaite savoir s'il y a eu des évolutions sur l'accès au TTMV ? Il est possible d'être dispensé de l'épreuve PR2 en utilisant le processus de Validation des Acquis Professionnels (VAP). De plus, les agents titulaires de l'ancien examen d'accès à la QD sont dispensés du PR1. En revanche, pour être nommé TTMV, il est nécessaire de valider CIGNAL, REMED et PROFER.

Il semblerait qu'il y ait une différence de traitement entre Réseau et Mobilité!

Suite aux modifications du RH077, (+20' sur le repos journalier) la délégation UNSA souhaite connaître les roulements qui vont être modifiés sur l'EIC LORCA?

14 roulements non conformes doivent être modifiés pour permettre le report de la pause dans le repos journalier ou périodique:

Roulement non réglementaires car chronologiques inversés (autrement dit avec des RP doubles < 48h20) :

UO CHAMPAGNE-ARDENNE REIMS PAI Responsable Réception P2 INF009/10/11

UO EPINAL VARANGEVILLE CHEF DE SERVICE G26001/2/3

UO HAGONDANGE IN THIONVILLE PRCI AC SECTEUR 2 T12009/10/11

UO HAGONDANGE IN WOIPPY PRS AIGUILLEUR POSTE B W30004/5/6

UO HAGONDANGE IN WOIPPY PRS AIGUILLEUR POSTE A W46001/2/3

UO HAGONDANGE IN WOIPPY TRIAGE AIGUILLEUR POSTE F W50009/10

UO METZ FORBACH BENING AGUILLEUR POSTE 2 F11004/5/6

UO METZ CREUTZWALD A.C.-AIGUILLEUR P.3-AGt E CCX001/2/3

UO METZ CREUTZWALD AIGUILLEUR POSTE 2 CCX004/5/6/8/9

UO TOUL LEROUVILLE AC SECTEUR 2 L11004/5/6

Roulement non réglementaires car avec des RP simples < 36h20 :

UO EPINAL VARANGEVILLE AC POSTE 1 PSV K16001/2/

UO HAGONDANGE HAGONDANGE GDR AIGUILLEUR POSTE 3 H23012/13/14

UO HAGONDANGE THIONVILLE APACH AC POSTE 1 A11001/2/3

UO HAGONDANGE THIONVILLE APACH AC POSTE 2 A11004/5/6

La délégation UNSA souhaite connaître les raisons des réceptions tardives des fiches individuelles par mail sur les différents chantiers. Les informations ne peuvent être exploitées que tardivement. La délégation UNSA souhaite savoir si cet envoi peut être doublé informatiquement via mail Pro ?

Les fiches individuelles ne sont transmises par le national dans l'outil FIA qu'en fin de mois (vers le 28 du mois M+1).

Lorsqu'elles sont sur le serveur, la cellule GU de l'ETS adresse un mail à toutes les CPS. Selon les CPS, les assistants RH ou agents de commande les impriment, les transmettent aux agents, ou les adressent par mail aux DPX qui eux, les transmettent aux agents. Si un agent n'a pas reçu sa FIA, il peut demander à sa CPS pour la réimprimer.



Une étude est actuellement en cours sur l'évolution de la STEM du poste du guet de Langres, La délégation UNSA et les agents de Langres aimeraient connaître les raisons et la finalité de l'étude.

L'article 24 de la Notice Générale S2C n°1 définit les règles de la surveillance des trains en marche (STEM), en fonction du tonnage journalier brut remorqué, il impose des distances entre deux points de surveillance successifs.

Le document DC 3260 propose une démarche pour analyser la possibilité de faire évoluer les règles fixées par cet article de la NG S2C n°1 (DC01515).

Le site de Langres s'inscrit dans cette démarche d'observation et d'analyse liée à la STEM.

La délégation UNSA souhaite savoir si la Direction a anticipé les 8 départs en 2017 au PAI de Nancy? Nous souhaitons que les remplacements s'effectuent le plus rapidement possible afin que les formations soient de qualité et que l'expérience et les compétences puissent être transmises.

L'UO et l'Etablissement travaillent afin que ces départs massifs soient compensés en temps et en heure. Pour le moment, 2 ATTTS sont affectés au PAI Nancy, un 3ème agent est en cours de formation sur le poste de coupeur.

Pour l'UNSA, la transmission des compétences doit être la priorité.

Suite au bon déroulement du premier mois du cadencement, le Directeur Régional de SNCF Mobilités a fait remettre à tous les agents de SNCF Mobilités un courrier les remerciant pour leur travail. En gage de remerciement, ils recevront prochainement un coffret d'invitation d'un repas par personne avec la personne de leur choix. La délégation UNSA Direction de l'Infra a-t-elle prévu ce même type de remerciement pour ses agents?

Le démarrage du cadencement a été une belle réussite collégiale. Toutefois, les challenges ont été bien différents selon les Etablissements.

Un tel dispositif n'est pas prévu sur l'EIC.

Le Directeur Régional n'a plus aucune considération pour sa filière d'origine!

INFO TRANSVERSE

VOTRE FIN DE CARRIERE,

Vous bénéficiez actuellement d'un **Temps Partiel Choisi** ? Planifiez-la Suite!

Sachez que le RH00933 vous permet d'organiser votre fin de carrière selon deux modalités: LA CESSATION PROGRESSIVE D'ACTIVITE (CPA)

LE TEMPS PARTIEL FIN DE CARRIERE (TPFC)

Votre temps partiel choisi RH00662 peut, sur demande, être converti en TPFC: vos cotisations dans le cadre du RH00933 sont calculées sur une base de 100% de temps travaillé pour valider les trimestres de votre retraite.

Attention : Le taux de temps partiel ne doit pas être inférieur à celui de la formule de CPA choisie ou du temps partiel de fin de carrière (exemple : un agent à temps partiel 80% ne peut pas bénéficier d'un temps partiel de fin de carrière, dont le taux est de 91,4% ou 89% - de même, un agent à temps partiel 70% ne pourra pas bénéficier d'une CPA dégressive dont le taux est de 80% les deux premières années).

L'UNSA vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

UNSA Ferroviaire Lorraine :

Gare de Metz - Porte F- 203 87 62 67 64 ou 772 992

Villa Saint Jean - NANCY

ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

□ ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org